COMMUNE DE BROC

Rapport de gestion 2023

RAPPORT DE GESTION 2023

1. Table des matières

1. Table des matières 2
2. Exécutif 3
2.1. Composition et fonctions 3
3. Administration générale 3
3.1. Composition 3
4. Population légale 4
5. Programme de législature 4
6. Activités communales 4
6.1. Bases 4
6.2. Moyens 4
7. Activités par dicastères 4
7.1. Administration générale 4
7.2. Finances 5
7.3. Formation 5
7.4. Bâtiments 5
7.5. Santé et Affaires sociales 6
7.6. Routes communales 6
7.7. Environnement et aménagement du territoire 6
7.8. Economie 7
7.9. Impôts 7
8. Analyse financière 7
8.1. Synthèse des indicateurs financiers 8
9. Conclusion 8

2. Exécutif

Le Conseil communal est en charge du pouvoir exécutif de la Commune. Il est composé de 9 membres siégeant au minimum depuis le début de la législature 2021-2026.

2.1. Composition et fonctions

Conseil communal	Dicastère
Cretton Claude	Syndicature, Administration générale, Personnel, Naturalisations
Horner Jean-Marc	Vice-Syndicature, Finances, Energie, Transports et télécommunications
Sudan Isabelle	Formation, Culture, sports et loisirs, Tourisme
Piccand Yael	Bâtiments communaux, Gestion des déchets, Protection de la population
Somkhit Samay	Routes communales, Embellissement, Cimetière
Clerc Jonas	Développement territorial, Aménagement du territoire, Constructions
Sciboz Suzanna	Affaires sociales, Santé, Générations
Sprenger Boris	Eaux, Piscine, Protection feu et éléments naturels
Rime Denis	Police et ordre public, Sylviculture, Agriculture et endiguements

3. Administration générale

L'administration générale est en charge des tâches opérationnelles communales, sous la conduite du Conseil communal. Depuis 2023, elle est composée de 3 secteurs : le Secrétariat général, le Service technique et l'Administration des finances.

3.1. Composition

Administration générale au 31.12.2023					
Secteurs	**Secrétariat général**		**Service technique**	**Administration des finances**	
Service	Secrétariat du Conseil	Contrôle des habitants		Finances	Impôts
Responsable	**Secrétaire communale** Cetinjanin-Leuzinger Anette		**Responsable** Schorderet Yan	**Administratrice des finances** Oberson Christiane	
Adjoint.e	**Secrétaire communale adjointe** Junod Chantal	**Préposée** Almeida Céline		**Administratrice des finances adjointe** Birbaum Anita	
Personnel	Chapuis Muriel		Schaller Philippe	Perona Sandrine	Barras Nicole
Apprentis	Ruffieux Maxime – Pasquier Lucie – Buchs Katia – Aydin Lara				
EPT	2.3	0.7	1.6	2.6	0.5

Céline Almeida a repris la fonction de Préposée au contrôle de l'habitant depuis le 1er juillet 2023, date à laquelle Camille Fournel a quitté ses fonctions. Le poste de secrétaire communale adjointe a été repris quant à lui par Chantal Junod depuis le 1er septembre 2023.

Le Service technique est séparé du Secrétariat général depuis le 1er juillet 2023, date à laquelle Yan Schorderet s'est vu confier la fonction de Responsable de ce service.

Trois apprentis ont terminé leur formation avec succès au 31 juillet 2023. Il s'agit d'Emma Privet et d'André Reis, tous deux titulaires du CFC d'employé de commerce, et de Fabio Almeida, titulaire du CFC d'agent d'exploitation. Ils ont été remplacés par respectivement Lara Aydin, Jeanne Sottas et Loan Gschwind depuis le 1er août 2023. Katia Buchs a rejoint l'administration depuis le 1er mars 2023 afin de poursuivre son apprentissage d'employée de commerce.

4. Population légale

La population légale passe de 2'716 en 2022 à 2'648 habitants, à la date de référence du 1er janvier, représentant une diminution de 68 personnes.

5. Programme de législature

Le Conseil communal se dote d'un programme de législature permettant une vision claire des tâches à accomplir, de diriger la réflexion le long d'un fil rouge et finalement l'établissement de la planification financière.

Les principaux enjeux et défis concernent les bâtiments communaux, la mobilité, l'aménagement du territoire, le tourisme et les infrastructures communales.
Ils sont impactés par les décisions émanant des autorités supérieures du district ou du canton, et demandent un suivi et une adaptation pour respecter les intérêts de chacun. La priorisation de chaque projet est nécessaire pour permettre sa réalisation dans de bonnes conditions et au moment opportun.

Le programme de législature s'appuie sur les maîtres-mots que sont exemplarité, sécurité et polyvalence. Trois termes représentant la disponibilité, l'amabilité, le respect, la sécurité, la communication, la gestion des risques et la proximité : une chance et un devoir d'être au service de la population.

6. Activités communales

6.1. Bases

Le Conseil communal répartit l'activité communale générale au sein de neuf dicastères.
Il prévoit également les projets de rénovation ou d'amélioration nécessaires au bon fonctionnement communal et à l'entretien de son patrimoine par le biais d'investissements. Des groupes de travail facilitent le suivi des projets.

6.2. Moyens

Afin de planifier et contrôler le financement des projets, le Conseil communal met régulièrement à jour la planification financière à 5 ans. Deux fois par année, il organise un workshop pour analyser les activités des dicastères et les propositions de projets, en s'assurant qu'elles sont financièrement supportables et correspondent à la vision globale de la législature.

Un système de contrôle interne (SCI) communal est en cours de réalisation. Les activités des finances communales et informatiques sont achevées.
L'analyse des risques a permis de les prioriser et de contrôler que les processus en place permettent leur bonne gestion. Grâce à un suivi régulier, des améliorations sont élaborées en cas de nécessité.

7. Activités par dicastères

7.1. Administration générale

L'année 2023 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation fonctionnelle communale, avec la création des postes de responsables des prestations communale (RPC) :

- Secrétariat général et contrôle de l'habitant
- Service technique
- Finances et informatique
- Services communaux (édilité, eaux, déchetterie, conciergeries)

Un groupe de travail informatique (GT IT) regroupant les thèmes de la cybercriminalité, la gestion électronique des documents (GED), la nouvelle loi sur la protection des données, l'archivage administratif et enfin celui du patrimoine a également vu le jour afin de travailler ces projets tant spécifiquement que globalement.

7.2. Finances

Les activités financières peuvent être catégorisées en deux parties, soit le suivi des projets communaux et leur impact, et la gestion des affaires courantes de l'administration des finances.

Les projets sont nombreux et nécessitent une planification à long terme toujours plus poussée. Leur planification, plus particulièrement concernant la rénovation de la piscine et la construction de la nouvelle école, permettra de garantir une gestion conforme des deniers communaux.

La gestion des affaires courantes financières est dépendante des outils informatiques, raison pour laquelle la gestion informatique a été déplacée au niveau de l'administration des finances.

7.3. Formation

Au niveau de la formation, le nombre d'élèves a augmenté, nécessitant des adaptations tant pédagogiques que financières.

Les activités scolaires comprennent l'organisation du camp de ski, des cours de piscine pour les élèves des classes 2H à 4H, des activités sportives et culturelles pour l'ensemble des élèves. De plus, le cercle scolaire de Broc-Botterens a mis sur pied en 2023 un projet commun sous la forme d'une semaine en plein air, durant laquelle un canapé forestier a été créé, favorisant l'école en plein air.

Dans les classes, les outils informatiques sont devenus indispensables à la formation dès le plus jeune âge. Chaque année, les moyens informatiques sont consolidés et un suivi mis en place pour assurer leur qualité.

Le conseil des parents se réunit régulièrement pour établir un lien entre l'école, les parents et la Commune. Diverses activités sont organisées en collaboration avec le corps enseignant.

7.4. Bâtiments

Dans le cadre de l'investissement pour les mesures énergétiques, les fenêtres de l'école primaire ont été changées en 2023.

Toujours dans un même but, mais aussi à cause de leur mauvais état, les 3 portes sectionnelles du rez-de-chaussée inférieur du bâtiment des services communaux ont été remplacées.

Dans le cadre du projet d'extension de l'école (PEXECO), le programme de construction a été mis sur pied, puis le concours d'architecture organisé et lancé.

Au niveau des chalets, les travaux de réfection de la toiture en tavillons du chalet des Petites Ciernes et la création d'une porte au chalet de Poutes Paluds-Dessous ont été effectués.

7.5. Santé et Affaires sociales

Les activités de ces dicastères sont particulièrement axées sur l'aide aux seniors et la petite enfance, le bien-être social et la gestion de situations de crise.

Les activités de la commission Seniors+ se veulent variées et nombreuses, permettant de favoriser le lien social et offrant une large palette de loisirs, incluant des repas, des visites et des rencontres café Seniors. Les nonagénaires reçoivent la visite conjointe des autorités paroissiales et communales afin de marquer cet important événement. Les fêtes de fin d'année sont également sources de rencontres.

Le Service des curatelles de la Haute-Gruyère gère les affaires des personnes concernées, plus nombreuses, mais aussi plus complexes et demandant une spécialisation des connaissances toujours plus importante.

La jeune génération bénéficie quant à elle des activités de l'accueil extrascolaire Timoun. Le nombre d'enfants inscrits a augmenté d'environ 50% en 2023, démontrant la nécessité d'une telle structure. L'engagement d'une nouvelle responsable a été réalisé pour garantir un suivi de qualité tant dans la mise à disposition de l'accueil que de l'accompagnement et des repas.

7.6. Routes communales

L'année 2023 a été fortement impactée par les travaux routiers de valorisation de la traversée de la localité (Valtraloc), débutés avec plusieurs mois de retard selon la planification cantonale. Le secteur 2 touche à sa fin, tandis que le secteur 3 prendra fin en 2024.

Les travaux de réfection des routes alpestres Poutes Paluds-Dessous – Poutes Paluds-Dessus et de La Vonderweire ont débuté tardivement, sujettes aux décisions cantonales et fédérales en matière de subventionnement.

Différentes études sont en cours d'élaboration, dans les domaines de la mobilité et du stationnement, pour garantir un usage adéquat des routes communales pour les citoyens et anticiper les difficultés de stationnement à venir en lien avec l'augmentation du trafic liée à l'arrivée du RER et à l'ouverture du Parc du Chocolat Cailler.

7.7. Environnement et aménagement du territoire

Le service des eaux suit les différents incidents tant au niveau des conduites que des stations d'eau potable ou d'épuration.

La commission des eaux s'est penchée quant-à-elle sur les questions liées à la fourniture d'eau potable, notamment lors de périodes de sécheresse, au suivi du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) et à la mise sur pied d'un programme de mises en séparatif dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

La gestion des déchets fait l'objet en 2023 d'une étude d'optimisation de l'espace dédié à la déchetterie, afin d'éviter un agrandissement onéreux.

Les tâches environnementales comprennent également le suivi de la démoustication de la zone amont du lac de la Gruyère. En 2023, l'épandage du Vectobac a été réalisé, mais n'a que difficilement contenu le flot de moustiques.

Enfin, l'année écoulée a été marquée par deux dossiers conséquents concernant l'aménagement du territoire : le PAD Parc du Chocolat Cailler et les espaces réservés aux cours d'eau (ERE).
L'examen du dossier du PAD lié au développement de Broc-Fabrique a occupé le service technique et l'Urbaniste durant le premier trimestre 2023, avant son dépôt en août auprès du Canton par les promoteurs. Cette analyse a demandé d'importantes ressources et le concours de la Commission d'aménagement.
Le dossier des ERE a été âprement discuté avec les autorités cantonales, sans éléments positifs en faveur de la Commune, outre le secteur de Broc-Fabrique, directement lié au développement touristique. Le statu quo a prévalu pour les autres secteurs abordés, ce qui permettra toutefois de finaliser la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL).

7.8. Economie

Au 1er janvier 2023, la Commune a rejoint la Corporation forestière Moléson, chargée dorénavant des travaux forestiers. Celle-ci a effectué les travaux de sylviculture et toutes les coupes nécessaires.

La commission Energie a débuté les travaux de re-certification du label Cité de l'Energie, et mis sur pied un concept global de subventions lié à l'économie d'énergie pour les citoyens, favorisant notamment la mobilité douce.

7.9. Impôts

La facturation des impôts est en mains communales pour la troisième année consécutive. Les impôts ordinaires sont à nouveau soumis au taux de CHF 0.92 par franc versé à l'Etat de Fribourg, après trois ans de baisse d'impôts, conformément à la décision de l'Assemblée communale de décembre 2019.

Les nombreux chantiers immobiliers sis sur le domaine communal génèrent d'importants impôts sur les mutations et les gains immobiliers. De plus, avec l'arrivée de nouveaux citoyens, ils impacteront à long terme favorablement les revenus fiscaux ordinaires.

8. Analyse financière

L'analyse financière des dernières années, comptabilisées selon les normes MCH2, démontre que la situation financière communale s'oriente dans le sens des prévisions budgétaires, tenant compte des nombreuses dépenses d'investissements réalisées, des nouveaux emprunts et de l'estimation des données fiscales.

Cette dernière est établie selon de nombreux paramètres et difficilement prévisible. Le passage de la facturation en mains communales a modifié les informations à disposition et nécessité une adaptation pour refléter au mieux la réalité.

En termes d'investissements, les gros travaux routiers touchent à leur fin, relayés par deux importants chantiers concernant la rénovation de la piscine et la construction d'une nouvelle école. Les impacts financiers sont attentivement suivis afin de permettre toutes les réalisations prévues.

8.1. Synthèse des indicateurs financiers

Les indicateurs financiers peuvent être comparés à ceux des années antérieures.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2			
	Année 2023	Année 2022	Année 2021
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	97.97%	111.17%	98.09%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	77.94%	73.10%	31.00%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0.03%	-0.31%	0.00%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	117.46%	129.47%	83.00%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	20.26%	18.84%	53.00%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	7.29%	7.37%	4.00%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	3389.80	3'200.47	3'116.40
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	12.84%	12.76%	26.00%

En résumé, les indicateurs financiers démontrent que la situation financière communale est assez stable en comparaison à l'année 2022, plutôt dans le sens favorable.

9. Conclusion

La Commune a encore de nombreux défis à relever au cours de la législature 2021-2026, tant au niveau régional que communal. Les concepts de mobilité, de stationnement, énergétiques et écologiques sont des bases de réflexion incontournables, pour concevoir des projets communaux efficients et au goût du jour, tout en respectant les moyens financiers communaux.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton

CONSEIL COMMUNAL * BROC *

L'Administratrice des finances :

Christiane Oberson